

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Central

Séance du 29 mars 2016

DECLARATION des représentant-e-s SUD Santé

Lors de la séance du CHSCT central du 30 novembre 2015, les représentant-e-s du personnel avaient décidé de voter deux expertises s'agissant du projet de réforme sur l'organisation du temps de travail à l'AP-HP.

Par la suite, les cabinets SECAFI et Emergences ont procédé à des enquêtes au sein de plusieurs établissements de notre institution.

Les rapports d'expertise ont été rendus dans la semaine du 14 mars 2016.

Au soir même du 15 mars 2016, le directeur général communiquait une note à l'intention des membres du CHSCT central et du CTE central dans laquelle il énumérait les préconisations qui avaient retenues son attention et pour lesquelles il entendait entamer des actions.

Nous arrivons à un terme en ce qui concerne le processus de consultation des instances centrales. Bientôt, les CTE de groupe et les CHSCT locaux auront à se prononcer sur votre réforme de réforme et sur ses conséquences.

Pour les personnels, beaucoup de sujets restent toujours dans le flou, même si la logique économique de votre projet de réforme n'a échappé à personne, y compris lorsque vous prétendez vouloir contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Pourtant, vous persistez quand même à vouloir déroger à la réglementation en développant le travail en 12 h 00, au mépris de la réglementation.

De même, vous n'avez pris aucune mesure concrète pour mettre fin aux dépassements d'horaire.

Aucune étude d'impact sur les conséquences sur la santé des personnels s'agissant de la mise en place de votre projet de réforme n'a été réalisée.

Dans votre projet de réforme, la question de la politique prévention primaire ne trouve décidément pas sa place.

Ainsi, vous n'avez pas accordé de moyens supplémentaires à la médecine du travail afin que celle-ci puisse assurer son rôle fondamental s'agissant de la prévention et plus particulièrement à propos de la surveillance médicale renforcée.

On s'étonnera également du silence de la direction des soins qui n'aura de son côté pas agi pour la nécessaire réorganisation des soins et pour peser de tout son poids pour l'instauration d'une véritable concordance des temps médicaux et paramédicaux.

Le projet de réforme ne dit absolument rien sur des questions aussi importantes que la qualité de vie au travail et la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Il serait également tout aussi important d'aborder des questions sociétales telles que la réduction du temps de travail ainsi que le partage du travail.

SUD Santé AP-HP considère que les questionnements demeurent mais que les débats ne sont pas clos.